

PREMIER MINISTERE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECARATION DE **P**OLITIQUE **G**ENERALE

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
TERTIUS ZONGO,
PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

PRONONCEE DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Article 109 de la Constitution)

Ouagadougou, le 04 octobre 2007

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

C'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité que je m'exprime aujourd'hui devant vous dans cette auguste enceinte, ceci au nom du Président Blaise COMPAORE que le peuple Burkinabè a largement plébiscité à la magistrature suprême de notre pays le 13 novembre 2005 et du Gouvernement.

La majesté de ce haut lieu symbolique du Faso, l'importance des enjeux, et l'urgence des défis qui nous interpellent tous donnent à ce moment une gravité à nulle autre pareille -une gravité que je ne saurais comparer à rien d'autre ni dans ma carrière de serviteur de l'Etat, ni même dans ma vie d'homme. Pourquoi donc le cacher, je suis fortement ému de me retrouver à cette tribune aujourd'hui, et d'avoir le privilège de m'adresser à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, qui êtes non seulement l'expression du choix du peuple dans ses différentes sensibilités, mais aussi les garants de notre démocratie.

Mesdames et Messieurs les Députés, le peuple Burkinabè a porté son choix sur vous pour légiférer en son nom durant cinq ans. Je salue votre mérite et adresse à chacun de vous mes sincères félicitations pour cette marque d'estime.

Avant de vous proposer les modalités de mise en œuvre de la vision du chef de l'Etat, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations et celles du Gouvernement tout entier, pour votre brillante élection en qualité de Président de cette Auguste Assemblée. Vos qualités personnelles et votre expérience dans la conduite éclairée de la précédente législature sont, pour le Gouvernement, un gage de renforcement du dialogue

républicain entre l'exécutif et le législatif qui fait la tradition des grandes nations démocratiques. A ces félicitations, j'associe naturellement l'ensemble des membres du bureau de l'Assemblée Nationale. Tous les vœux de réussite du Gouvernement vous accompagnent.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

En me faisant l'insigne honneur de me désigner chef du Gouvernement à un moment crucial de l'histoire de notre pays, le Président du Faso, Son Excellence Blaise COMPAORE m'a chargé de poursuivre la mise en œuvre du programme quinquennal pour lequel le peuple lui a massivement accordé son suffrage. Ce faisant, il m'a accordé une confiance que j'essaierai chaque jour de mériter. Le poids des enjeux, le choc des urgences et la violence des contraintes me protègent contre tout dilettantisme et m'ôtent la tentation de céder à la griserie de l'instant. Car vous le savez comme moi, la tâche qui nous attend est immense. Mais c'est également une tâche exaltante et gratifiante.

Je voudrais en cet instant solennel lui témoigner devant le peuple ma gratitude pour sa confiance, et l'assurer de mon engagement personnel et celui de mon Gouvernement à réussir les nobles ambitions de progrès continu pour une société d'espérance au Burkina Faso.

Avec votre permission, je voudrais également rendre hommage à mon prédécesseur, Son Excellence Paramanga Ernest Yonli dont la longue expérience force notre admiration. Son engagement, son énergie et son dévouement confirment la pérennité de la vieille tradition des grands commis de l'Etat qui font encore la fierté du Burkina Faso.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La décennie écoulée a été émaillée de défis nouveaux pour notre pays et ceux de la sous région dont certains ont connu des conflits violents, d'autres ont vu la stabilité de leurs institutions soumises à rude épreuve. Heureusement, la sagesse des dirigeants et leaders politiques africains et l'appui de la communauté internationale ont permis de désamorcer des crises dont le coût humain, social, économique et financier devenait incalculable.

Notre pays a traversé avec succès des échéances capitales pour la consolidation de la démocratie, avec en particulier la communalisation intégrale du territoire à la faveur des élections municipales du 23 avril 2006 et le renouvellement, pour la quatrième fois sans discontinuer et à bonne date, de notre Parlement. Dans le contexte politique difficile de la sous région, ce n'est pas un mince mérite.

Sur le plan économique, nous avons relevé de nombreux défis, ce qui n'a pas empêché cependant que de nouveaux se manifestent à l'horizon. Après la longue période de croissance économique qui a suivi la dévaluation de notre monnaie en janvier 1994, les pays de la zone franc ont enregistré en 2006 un léger ralentissement de l'activité économique. Leur taux de croissance du PIB s'est établi à 3,1% contre 4,6% en 2005. Signe préoccupant : la zone franc a enregistré une croissance inférieure à celle de l'Afrique sub-saharienne. Au sein de la zone UEMOA, la croissance était de 3,4% en 2006, contre 4,4% en 2005.

Dans un tel contexte, le Burkina Faso n'a pas à rougir de ses performances, au demeurant remarquables : presque 6% de taux de croissance réelle par an depuis dix ans ! La pauvreté

a reculé de 46,4 % en 2003 à 40.8 % en 2006, grâce aux effets cumulés de cette embellie économique, notamment à la production-record du coton et des céréales. Notre pays est d'ailleurs actuellement le premier exportateur de coton en Afrique sub-saharienne.

Pays enclavé et sans grandes ressources naturelles autres que ses hommes et ses femmes, et la foi en son destin, le Burkina s'est même hissé dans le groupe des pays que François Bourguignon, l'Economiste en Chef et Premier Vice-président de la Banque mondiale, appelle le "G-8 africain"- c'est-à-dire un des huit pays champions de la croissance en Afrique. Pour un pays que certains croyaient être "un des plus pauvres du monde", c'est là une belle revanche sur le destin. Nous devons tous être fiers du chemin parcouru, et d'avoir pu nous positionner là où personne ne nous attendait.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'autosatisfaction n'est cependant pas une affaire Burkinabè. Si nous ne devons pas faire la fine bouche sur les performances de notre pays, nous devons également regarder l'avenir en face, les yeux grands ouverts et l'esprit clair. J'ai parlé tout à l'heure du rejet du dilettantisme et de la tentation de céder à la griserie. Car en dépit de nos progrès indéniables, le chemin qui reste à parcourir nous impose à tous beaucoup de modestie.

Malgré la croissance économique,

- la pauvreté n'a pas encore reculé comme il serait souhaitable : Près de 41% de nos concitoyens en sont encore victimes. C'est évidemment 41% de trop. Dans les villes comme dans les campagnes, les conditions de

vie de très larges franges de nos populations demeurent inacceptables ;

- chaque jour, des millions d'enfants de ce pays vont encore au lit sans avoir eu la quantité minimale de calories dont leur organisme a besoin pour se développer normalement ;
- la structure de notre économie n'a pratiquement pas changé depuis un demi-siècle et la pluviométrie demeure la principale variable explicative de notre croissance. Le secteur primaire, qui est dominé par des produits non-transformés et ayant donc peu de valeur ajoutée, constitue toujours l'essentiel de nos exportations, de nos sources de devises et donc de notre capacité à payer nos importations et notre dette extérieure. Dans un environnement mondial parfois marqué par l'égoïsme et la mauvaise foi de ceux qui ne respectent pas les règles de jeu du commerce international, nous sommes toujours les otages de ceux qui spéculent ou qui influencent à la baisse les prix des matières premières par des subventions massives dont ils nous disent pourtant qu'elles sont contraires aux lois de l'économie de marché, aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- le secteur industriel subit toujours les coûts excessifs des facteurs de production et de l'étroitesse du marché national, et demeure embryonnaire et peu compétitif. Le secteur des services est victime de contraintes administratives et bureaucratiques, de la sur-réglementation, et d'une pression fiscale parfois exercée sans discernement, et qui a pour conséquence d'encourager l'informalisation de l'économie nationale ;

- la qualité et la quantité de nos infrastructures restent insatisfaisantes, reflétant quelques dysfonctionnements dans notre politique d'investissements publics et de maintenance ;
- notre système éducatif et notre système de santé demeurent encore inefficaces et ne parviennent pas à valoriser le capital humain dont l'économie burkinabè a besoin pour accélérer la croissance.

Plus grave encore, **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

- le chômage, qui est une grande plaie sur notre conscience collective, frappe une très large fraction de notre population active et notamment les jeunes et les femmes, avec des conséquences économiques et sociales désastreuses sur notre société - je pense notamment à l'insécurité grandissante, à la peur, au découragement et au cynisme ;
- la qualité des services publics est loin d'être optimale, ce qui contribue à la faiblesse de la productivité de l'économie. Or la productivité du travail est, comme chacun le sait, le plus important facteur de croissance à long terme ;
- notre système judiciaire dont l'accès reste limité ne répond pas suffisamment et diligemment à la demande de droit des justiciables et aux évolutions de la société ;
- la situation des femmes -je veux parler de nos mères, de nos épouses et de nos sœurs- demeure particulièrement

préoccupante : elles sont victimes de discriminations sexistes, d'injustices, de brutalités, et de notre accoutumance à certaines pesanteurs culturelles obscurantistes et rétrogrades ;

- de nombreux citoyens burkinabè sont scandalisés par la perception qu'ils ont du phénomène de la corruption et de la fraude en tous genres et à tous les niveaux ; ils sont frustrés par l'inefficacité des structures de lutte dont les stratégies sont prises en défaut. Ils sont déconcertés par l'érosion du sens du service public et de l'autorité de l'Etat face à la montée de l'incivisme. Ils se sentent impuissants devant la froideur et le caractère impersonnel de l'administration, et la démission de certains d'entre nous devant leurs responsabilités.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Cette litanie de points d'ombres, au demeurant non exhaustive, n'est destinée ni à enfoncer le couteau dans la plaie, ni à créer le malaise et le sentiment de culpabilité. Elle voudrait simplement interpeller chaque responsable politique de notre pays et chacun de nous à recadrer notre action.

C'est d'ailleurs parce que nous avons tous conscience des problèmes que je viens d'évoquer que nous avons choisi la mission de service public. Car les images auxquelles ils renvoient empêchent la plupart d'entre nous dans cette Assemblée d'avoir le sommeil tranquille.

Nous devons tous nous mobiliser et agir ! Il y va de la préservation du tissu social et de la fabrique psychologique de notre nation.

Nous devons revenir d'urgence aux valeurs séculaires qui constituent le socle des vieilles civilisations de notre pays, mais nous devons également nous libérer de la dictature de nos mauvaises habitudes.

Nous devons cesser de gémir contre les défis et les transformations que nous impose la mondialisation, et tenter plutôt d'en saisir les opportunités. Et croyez-moi, celles-ci sont nombreuses pour un peuple travailleur et créatif comme le peuple Burkinabè.

Nous devons désormais prendre notre destin en mains, et devenir les sujets de notre propre histoire, au lieu de continuer d'être les objets des fantasmes des autres.

Nous devons et nous pouvons vaincre le scepticisme et le fatalisme, à condition, bien évidemment, de croire en nous-mêmes. Le ciel devrait être la seule limite à nos rêves et à nos actions.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Il est donc impératif que le Gouvernement dont le chef de l'Etat m'a confié la charge s'attaque de front à ces difficultés en énonçant quelques principes fondateurs. J'ai déjà eu l'occasion de le dire : la réalité des faits et la vérité des contraintes immédiates m'interdisent de faire des promesses démagogiques. Mon ambition sera d'abord de fixer au Gouvernement dont j'ai la charge des objectifs ambitieux mais réalistes, de mobiliser toutes les énergies, de poursuivre et d'approfondir les réformes, de moderniser l'appareil d'Etat et l'économie nationale, bref de dynamiser le processus de création des richesses.

Pour y parvenir, nous devons placer l'action publique sous le triple signe de la rigueur, de l'audace et de la créativité. Ceci implique que nous soyons à l'écoute des uns et des autres - ceci par-delà les sensibilités et les opinions politiques supposées- et que nous acceptions l'idée d'un effort soutenu et d'un sacrifice partagé. Car nous ne devons pas nous faire d'illusion : le développement du Burkina Faso n'est ni l'affaire d'un homme, ni celle d'un groupe d'individus ou d'un parti politique. C'est la responsabilité de tous les hommes et femmes de ce pays.

En effet, si le projet politique du Président du Faso a rencontré l'adhésion de nos compatriotes et suscité une grande espérance, c'est parce qu'il propose un pacte républicain qui indique à chacun d'entre nous, Burkinabè et membres de communautés étrangères ayant choisi de s'établir au Burkina Faso, sa place et son rôle de citoyen à part entière dans un Faso solidaire. Ce pacte républicain et les valeurs qu'il porte, nous les partageons tous, j'en suis convaincu, quelles que soient nos divergences d'approches et nos légitimes différences - parfois d'ailleurs plus superficielles qu'elles ne paraissent.

C'est le profond sentiment qui m'habite après être allé à l'écoute des forces sociales, des acteurs économiques et sociaux, des associations de base, des corps de métiers, des leaders religieux et coutumiers, des partenaires au développement sans prétendre à l'exhaustivité.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Avec l'installation de cette nouvelle législature, la quatrième sous la Quatrième République, les conditions me semblent

donc à présent réunies pour que le temps de l'action relaie celui des élections.

Nous devons agir pour répondre aux attentes des populations. Nous devons encourager l'ardeur au travail et créer les conditions de l'excellence qui, seules, nous permettront de concrétiser la vision énoncée par le Président du Faso et de nous montrer dignes de la confiance que notre peuple a placée en chacun de nous.

Pour y parvenir, nous devons retourner aux valeurs séculaires qui ont fait le succès et la fierté de notre pays. Il s'agit notamment :

- la foi inébranlable aux potentialités de l'être humain, ceci quelles que soient le degré d'adversité et de difficultés auxquelles l'on est quotidiennement confronté ;
- la culture de l'ardeur au travail comme antidote à l'irresponsabilité, à la démission et au recours aux échappatoires faciles ;
- l'adhésion aux principes d'égalité de chance et de la valorisation du mérite individuel ;
- la solidarité, la tolérance et le respect des opinions des autres, gages de stabilité et de progrès social.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Ayant présenté rapidement le contexte sociopolitique de notre action commune et le cadre intellectuel de notre prise

de responsabilité collective, je voudrais maintenant, avec votre indulgence, brosser à grands traits et de manière non-exhaustive quelques grands axes de ce que sera la politique du Gouvernement dans les années à venir.

La vision qui inspire le programme d'action du Gouvernement est énoncée dans le Programme politique du Président du Faso, celle d'un Burkina Faso se positionnant pour devenir à moyen terme un pays à revenu intermédiaire. Dans la logique de ce programme quinquennal, j'ai placé cette déclaration sous le signe de la consolidation des bases d'une croissance de qualité, réductrice de la pauvreté, dans un contexte de gestion rigoureusement orientée sur les résultats. La stratégie d'action du Gouvernement s'appuiera sur les quatre orientations suivantes :

- l'édification d'une économie ouverte et compétitive porteuse de croissance de qualité et d'emplois ;
- la création de conditions d'épanouissement et la valorisation du capital humain ;
- le renforcement de l'autorité de l'Etat et la promotion d'une gouvernance partagée ;
- le rayonnement international du Burkina et son leadership dans le concert des nations.

Toujours dans le souci de sincérité qui devrait à mon sens caractériser toute conversation sur les politiques publiques, je voudrais prendre l'engagement devant vous que l'Etat jouera pleinement son rôle et fera sa part. Mais je voudrais vous dire également que la nature de notre société, la structure de notre économie et l'organisation du système des

finances publiques impliquent aussi des contraintes à l'action des pouvoirs publics.

L'Etat peut initier, accompagner, réguler, encourager et stimuler le processus de croissance économique mais il ne saurait en être le seul acteur, ni même le principal protagoniste. L'Etat peut et doit jouer le rôle d'un interlocuteur privilégié, d'un arbitre, voire même d'un entraîneur. Mais il ne saurait se substituer aux acteurs majeurs que sont les ménages et les entreprises. C'est pourquoi mon Gouvernement proposera dans chaque domaine d'activité un contrat de confiance et de partenariat au secteur privé. Ce contrat consistera en un engagement ferme à lever les obstacles macroéconomiques et sectoriels à la croissance, à initier des investissements publics et à encourager l'accès aux sources de financement. Le secteur privé devra prendre le relais et assumer sa part de responsabilité, en créant des emplois et en prenant les risques calculés qui seuls assurent les rendements et le profit.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Au niveau macroéconomique, notre ambition ici est d'accroître la productivité du travail dans notre pays, et de créer les conditions macro, méso et microéconomiques et l'environnement réglementaire favorisant la création d'emplois. Pour cela, nous devons nous fixer des objectifs ambitieux : parvenir à un taux de croissance encore plus élevé que les 6% de la dernière décennie, réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement notamment en réduisant le taux de pauvreté à 35% en 2015, et s'orienter à moyen terme vers une croissance à deux chiffres, seule capable de réduire substantiellement le chômage.

Pour y parvenir le Gouvernement œuvrera à l'opérationnalisation des recommandations de l'étude nationale prospective «Burkina 2025» qui a esquissé une vision d'avenir pour notre pays. C'est celle d'une «Nation unie et solidaire, ouverte et prospère, connue et respectée, rayonnante et épanouie». La création du Ministère chargé de l'analyse et de la prospective exprime l'importance que le Président du Faso accorde à cette approche de long terme.

Notre stratégie de croissance accélérée et de lutte contre le chômage nécessite des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles, c'est-à-dire microéconomiques ou institutionnelles :

- la poursuite d'une politique monétaire élaborée en concertations avec nos partenaires de la zone franc et centrée sur la lutte contre l'inflation. Il est nécessaire ici de signaler que l'euro, devise principale de nos revenus d'exportations, constitue une des variables de la compétitivité externe de nos économies. Avec l'appui de la BCEAO, le Gouvernement étudiera toutes les mesures fiscales et budgétaires permettant, si nécessaire, la protection de notre économie contre les risques d'une déflation brutale ;
- l'adoption d'une politique budgétaire centrée sur la rationalisation des dépenses publiques, la mobilisation des ressources internes en vue de respecter les normes communautaires, l'amélioration de l'efficacité de l'aide et de la capacité d'absorption de l'Etat. Face aux préoccupations maintes fois exprimées par les opérateurs économiques et relatives à la complexité du système fiscal, le Gouvernement s'attellera à rendre le système fiscal beaucoup plus simple, plus incitatif et

adapté à l'environnement économique national. Tout en accélérant la relecture en cours du Code général des impôts, du Code des investissements et du Code des douanes, des dispositions seront prises pour alléger certaines mesures fiscales tout en élargissant l'assiette de l'impôt.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Dans le domaine de l'**agriculture**, qui continue d'occuper plus de 80% de la population active de notre pays et contribue pour environ 40% à la formation du produit intérieur brut, nos objectifs principaux sont de créer les conditions d'une amélioration des revenus des paysans, d'une meilleure création locale de valeur ajoutée, et d'une plus grande diversification de notre économie à travers notamment, l'accroissement des exportations non-cotonnière. Je précise cependant que, malgré les difficultés de la filière coton, le fait d'être et de demeurer le premier producteur de coton de l'Afrique au Sud du Sahara, est un objectif auquel le Gouvernement reste attaché.

Notre stratégie consiste à :

- assurer une sécurisation foncière propice aux investissements agricoles ;
- trouver des solutions adéquates à la conservation, à la commercialisation et à la transformation des productions agricoles afin de garantir des revenus acceptables aux producteurs ;

- mettre en place un système national de vulgarisation efficace, chargé d'apporter l'information, la formation et l'appui- conseil aux différents producteurs ;
- promouvoir l'utilisation des semences améliorées par les producteurs en faisant passer le taux d'utilisation des semences améliorées de 6% actuellement à 50% en 2015 ;
- améliorer les rendements par la promotion de l'utilisation de la fumure organique, des paquets technologiques et des engrais minéraux ;
- faire passer le niveau d'utilisation des engrais de 7 Kg/ha aujourd'hui à 30 Kg/ha en 2015, conformément aux engagements pris lors de la 11^{ème} Journée du Paysan tenue le 9 février 2007 à Dori ;
- renforcer le contrôle de la qualité des engrais importés.

S'agissant particulièrement du secteur cotonnier qui continue de faire vivre directement ou indirectement près de 17 % de la population burkinabè et qui fait actuellement face à d'énormes problèmes, notre action consistera à assainir la situation financière de la filière, approfondir le processus de sa restructuration pour consolider sa compétitivité et renforcer la promotion de la transformation du coton au plan local. La mise en œuvre du projet de « promotion de la transformation du coton en Afrique de l'Ouest » couvrant le Mali et le Burkina Faso et dont le siège sera au Mali vise à stimuler la transformation du coton au niveau de notre sous région.

En plus des actions déjà engagées pour sécuriser les intérêts de nos producteurs du coton transgénique dont la technologie est bien maîtrisée par nos chercheurs, le Gouvernement a entrepris des démarches pour la commercialisation de notre coton biologique.

Dans le cadre du processus d'intensification agricole, le Gouvernement s'engage à entreprendre des actions soutenues, notamment la mise en place d'un fonds de mécanisation agricole en vue de relever le taux d'équipement des exploitants agricoles de 30% actuellement à 75% en 2015. Ceci vise entre autres à permettre l'intensification de la culture du riz qui devra atteindre une production de 800.000 tonnes d'ici à 2015, ce qui correspond à la couverture des besoins de notre pays. Il nous faut procéder à une diversification de nos spéculations en vue d'accroître la production du paprika, du souchet, du manioc, du soja et du niébé. L'ensemble de ces mesures devra permettre un renforcement substantiel du revenu des producteurs.

Par ailleurs l'opération Agrobusiness lancée en 2006 à titre expérimental par le Gouvernement sur les aménagements de Bagré et du Sourou est une alternative sûre pour régler de manière efficace les problèmes liés à l'accroissement de la production, à l'approvisionnement, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles. Elle est une variante capable de rassurer sur les risques dans le secteur et d'y attirer d'importants financements durables.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Dans le secteur de l'élevage, qui contribue pour environ 12% au PIB, environ 20 % aux recettes d'exportation et environ

26% des revenus des populations rurales, nos objectifs principaux sont l'amélioration de la productivité des animaux, le renforcement de la compétitivité et de l'accès aux marchés des produits animaux, et la sécurisation foncière.

Parce que l'exportation de notre bétail sur pied n'offre aucune valeur ajoutée dans la mesure où la chaîne de transformation est effectuée dans les pays importateurs, notre stratégie consiste à maximiser l'avantage comparatif dont dispose notre pays dans le domaine de la production animale. La filière bétail-viande connaîtra alors un nouvel essor par la création et la modernisation des infrastructures de production, de transformation et de distribution des produits animaux afin de mieux répondre aux besoins et exigences des consommateurs.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Dans le domaine de la santé, notre objectif principal est de résoudre la question de l'insuffisance de la couverture en infrastructures sanitaires et celle de son inégale répartition régionale, toutes choses qui entament l'accessibilité géographique des populations aux centres de soins. Notre ambition est de réduire davantage le rayon d'action qui est de 7,83 km en 2006 par la construction et l'équipement de nouveaux CSPPS et de limiter les évacuations sanitaires très onéreuses. C'est du reste dans cette perspective que se réalise le nouvel hôpital de référence de Ouagadougou dont les travaux ont été lancés le 10 juillet 2007.

Notre stratégie à court et moyen terme consiste à :

- construire et équiper de nouvelles formations sanitaires ;

- améliorer l'accès aux médicaments et aux services de santé. Sur ce plan, la politique des médicaments essentiels génériques de qualité sera poursuivie par le renforcement des capacités des dépôts répartiteurs de districts et du circuit de distribution de la CAMEG par la construction de dépôts régionaux ;
- pérenniser les acquis en matière d'accessibilité financière des populations aux centres de soins. Le Gouvernement maintiendra la gratuité des activités préventives et promotionnelles, et la prise en charge des cas dans les situations d'urgence. Il réduira le coût de prise en charge par des anti-rétroviraux et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et les accouchements ;
- poursuivre les programmes en cours en matière de lutte contre le paludisme, le VIH-SIDA et les IST, la méningite, l'hépatite B, le tétanos maternel et néonatal, les maladies négligées à savoir la bilharziose, l'onchocercose, la filariose lymphatique, le trachome, les vers intestinaux et la rougeole ;
- travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes du secteur de la santé, qu'il s'agisse des organisations corporatistes regroupant le personnel médical, des bailleurs de fonds, des organisations caritatives et autres ONGs dont je salue l'engagement et le travail remarquable au service de nos populations.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Notre souci de promouvoir la protection sociale ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs sur les lieux de travail, se traduira entre autres par :

- la promotion d'une couverture sociale adaptée aux acteurs du secteur informel ;
- la création d'une mutuelle nationale de santé des travailleurs du privé et du public ;
- la restructuration du programme national d'appui à la réinsertion des travailleurs déflatés (PNAR-TD), par la création d'un fonds qui prendra en charge les travailleurs licenciés et les retraités ;
- l'élaboration d'une politique nationale de sécurité et de santé, de même qu'une réglementation sur les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La santé des populations est tributaire de la qualité de leur cadre de vie et de la satisfaction de leurs besoins en logements décentes et économiques.

Le programme de construction des 10 000 logements sociaux lancé le 24 juillet 2007 participe de la volonté du Gouvernement d'offrir aux populations des logements à grande échelle avec pour finalité la maîtrise de la

problématique du logement aussi bien dans les centres urbains que ruraux.

Par ailleurs, au-delà du logement, c'est un plan stratégique de développement des principales villes du Burkina Faso qui sera élaboré afin de permettre à celles-ci de jouer de façon harmonieuse leur fonction de promotion des économies urbaines.

Notre ambition est de faire particulièrement des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, de véritables centres de compétitivité ouverts sur l'Afrique de l'Ouest et au-delà. Cela suppose la mise en place des services suffisamment pertinents pour favoriser l'attraction des activités économiques et de grandes rencontres internationales. Pour y parvenir et dans l'optique de la décentralisation, les deux villes seront dotées chacune d'un plan stratégique de développement explicitant leurs perspectives d'avenir.

Pour la ville de Ouagadougou le Gouvernement engagera de grands chantiers qui vont modifier profondément sa physionomie et lui donner l'image d'une ville futuriste. Il s'agit de :

- l'audacieux programme de construction d'échangeurs et de voies de dégagement rapide pour renforcer substantiellement la mobilité urbaine ;
- des travaux de réhabilitation des barrages n° 1, 2 et 3 ;
- l'aménagement de zones résidentielles et de zones d'activités diverses.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Différents travaux empiriques menés par des chercheurs burkinabè sur la pertinence des réformes sectorielles montrent que toutes celles-ci n'auront d'impact positif sur la croissance que si le capital humain est préparé à en tirer les meilleurs bénéfices. En conséquence le Gouvernement a pour objectifs d'accroître les taux de scolarisation, ainsi que la qualité et l'efficacité du système éducatif. Le nouveau système éducatif vise donc à assurer l'éducation de base pour tous jusqu'à l'âge de 16 ans avec des passerelles entre les sous-systèmes et catégories d'enseignement et un découpage en cycles terminaux jusqu'à l'université.

L'importance stratégique de ce secteur m'oblige à être particulièrement précis. Le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) dont l'exécution de la deuxième phase (2008-2010) vise les résultats suivants :

- 78,2% de Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire contre 67% actuellement;
- 33,6% dans le post primaire ;
- 52% de taux d'achèvement et 40% de taux d'alphabétisation.

Le taux de scolarisation du secondaire devra passer de 17,66% actuellement à 29,83% en 2009-2010 et celui de l'enseignement technique de 7% à 10% sur la même période. Par ailleurs, notre engagement pour «*un Département, un CEG au minimum*» sera tenu d'ici 2010.

Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, l'objectif du Gouvernement est «un collège d'enseignement technique (CET) et /ou un centre de formation professionnelle (CFP) par Province» et «un lycée technique par Région». Cet objectif sera atteint à l'horizon 2010.

Au niveau de l'enseignement supérieur, pour assurer la formation adéquate des étudiants dans de meilleures conditions, au-delà de la construction d'infrastructures et de leur équipement, la déconcentration des universités et la mutation vers le système d'enseignement Licence – Master – Doctorat (LMD) seront les principaux objectifs pour les prochaines années. Notre ambition est de faire passer le taux de scolarisation au supérieur de 3,15% en 2006-2007 à 5,3% en 2009-2010.

Pour atteindre ces résultats, notre stratégie se fonde entre autres sur :

- la construction et l'équipement de près de 3 000 nouvelles classes ainsi que le recrutement et la formation d'autant de nouveaux enseignants ;
- la construction et l'équipement de nouvelles Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) ;
- la réduction de 50% des frais de scolarité au niveau de l'enseignement post primaire dès cette rentrée, et leur suppression à terme dans les établissements publics d'enseignement général ;

- la refonte des programmes et plans d'enseignement pour accroître la pertinence et l'efficacité à tous les niveaux de l'éducation de base tout en veillant à l'opérationnalisation des passerelles entre le non formel et le formel ; prendre en compte l'éducation intégratrice dans le système afin de permettre la prise en charge des enfants à besoins spécifiques et ceux à handicaps légers ; et promouvoir la participation communautaire à l'amélioration de la vie scolaire, à travers le transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales ;
- l'établissement d'une politique nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- la finalisation de la réforme du système universitaire par sa réorganisation en académies régionales. Par ailleurs, un plan national de mobilisation sociale sera mis en œuvre pour accélérer la participation des collectivités locales dans la gestion de l'éducation dans l'optique de la décentralisation en cours ;
- le renforcement des projets de recherche scientifique en cours, ceci à travers l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau Plan Stratégique de la Recherche Scientifique. En outre, un accent particulier sera mis sur la vulgarisation et la valorisation des résultats des recherches à travers le Forum de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques (FRSIT) considéré aujourd'hui à juste titre comme un véritable espace d'échange entre décideurs, opérateurs du secteur privé, partenaires au développement et chercheurs.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La préoccupation essentielle et légitime de jeunes diplômés étant de trouver du travail pour devenir les citoyens pleinement productifs dont notre économie a besoin, la lutte contre le chômage est la priorité du Gouvernement. A cet égard, le handicap que constitue notre enclavement n'est pas insurmontable.

Pour mieux s'insérer dans l'économie mondiale, notre pays doit simplement exploiter judicieusement les nouvelles opportunités. A cet effet, le Gouvernement :

- adoptera des mesures réduisant les barrières formelles et informelles qui alourdissent les coûts des transactions et limitent les échanges intra-communautaires pour préserver les emplois existants et créer de nouvelles opportunités ;
- maintiendra une participation active aux Négociations Commerciales Multilatérales de l'OMC notamment sur le dossier coton ;
- mettra un accent particulier sur la formation des acteurs et une mise à niveau des unités industrielles afin de mieux tirer profit des nouvelles opportunités offertes par l'AGOÄ et les futurs Accords de Partenariat Economique entre l'Union européenne et les pays ACP ;
- continuera d'exploiter toutes les possibilités d'économie d'échelle et de spécialisation que nous offrent les processus d'intégration régionale au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Sur le plan intérieur, nous envisageons :

- la mise en œuvre d'un vaste programme d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des étudiants en fin de cycle de l'enseignement supérieur ;
- le lancement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur informel pour appuyer les modes de production de ces acteurs et accroître leurs capacités de création d'emploi. Un Forum National des Acteurs du Secteur Informel sera d'ailleurs organisé tous les deux ans pour appréhender les besoins et les préoccupations des acteurs en vue de mieux cibler les actions ;
- le développement d'activités de cultures de contre-saison et de culture irriguée à travers un programme d'équipement et de formation des jeunes ruraux ;
- le renforcement des structures de financement de l'emploi et de l'auto-emploi, ceci jusqu'au niveau des villages. La création du Fonds d'Appui aux initiatives des Jeunes s'inscrit d'ailleurs dans cette optique ;
- la mise en place de mécanismes destinés à rendre opérationnels et accessibles les fonds nationaux du secteur de la jeunesse et de l'emploi ;
- la poursuite du programme de formation de 10.000 jeunes par an aux métiers et Programme National de Volontariat ;

- la préparation d'un document de politique nationale de jeunesse codifiant les modalités d'une implication effective des jeunes dans les actions intensives de scolarisation, d'alphabétisation et dans les activités-pilotes de production ;
- la création d'un Conseil National des Jeunes sous forme d'organe consultatif et l'adoption d'un Programme National de Renforcement des Capacités des Mouvements et Associations de Jeunesse ;
- la création d'une agence de coopération technique pour organiser et canaliser les compétences nationales vers des emplois aux niveaux régional et international.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Les burkinabè ont soif de s'épanouir par le sport. Ils ont hâte de disposer d'un cadre de vie sain à l'abri des nuisances et d'accéder à l'eau potable et à des logements décents.

C'est vrai, le sport est un important vecteur d'épanouissement et de bien être. Il rapproche les peuples et favorise l'émulation saine. En la matière, le Gouvernement poursuivra sa politique incitative de promotion de toutes les catégories de sport. Il veillera particulièrement à :

- réaliser son programme de mise en place des infrastructures sportives ;
- assurer une meilleure organisation des structures et organes de gestion du sport ;

- contribuer à l'amélioration des performances et au soutien à la relève.

L'activité sportive est aujourd'hui une industrie qui a aussi besoin d'investissement et de patience pour aboutir à des résultats qui devront générer les capacités de leur auto entretien.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Dans la plupart des pays du monde entier et particulièrement au Burkina Faso, la création d'emplois est surtout le fait des petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement accordera une attention soutenue à leurs performances et aux mesures de politiques publiques susceptibles de les dynamiser. Notre objectif ici est d'encourager la création de valeur ajoutée et la transformation des produits locaux.

Dans cette perspective, le Gouvernement veillera à :

- la construction d'un pôle industriel textile intégrant des unités de tricotage, de confection et de finition dans une zone franche agro-industrielle à créer à Samendéni ;
- l'adoption d'un plan cadre pour le développement de l'industrie textile en vue d'atteindre un taux de transformation de 25% du coton produit d'ici 2015 ;
- la transformation du coton graine avec la construction de six (06) usines d'égrenage, d'une usine de délitage du coton, d'une usine d'aliments pour bétail et d'une unité pilote de production de biocarburant;

- la construction d'une usine de production d'amidon à base de manioc, des unités de transformation de mangues, de tomates et de viande ;
- la création d'une agence de promotion des investisseurs et d'un Conseil Présidentiel des Investissements.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Ce n'est pas la responsabilité de l'Etat de tenter d'identifier les secteurs porteurs de l'économie. Nous faisons confiance au génie créateur des agents économiques, et à leur capacité à identifier les potentialités d'affaires. Cependant, la structure actuelle de notre économie permet de noter que, dans le court et moyen terme, des opportunités de création de richesse existent dans divers domaines. C'est le cas notamment des secteurs minier, artisanal, et touristique. Notre objectif de lutte contre le chômage nous impose de créer les conditions optimales pour l'exploitation de ces possibilités.

L'adoption d'un nouveau code minier en 2003 a impulsé un dynamisme nouveau à la valorisation des ressources minières et des substances de carrières qui s'est traduit par le lancement des travaux de construction de cinq (5) mines dont quatre (4) d'or de Taparko/Bouroum, de Kalsaka, de Youga et de Wona-Fobiri-Mana et une (1) de zinc à Perkoa.

Dans la même dynamique, la construction de trois autres mines d'or et deux de manganèse démarrera à l'horizon 2009-2010.

Au-delà de l'impact financier certain pour le budget de l'Etat, ces projets permettront de créer environ 2000 emplois et induiront diverses activités connexes qui à n'en pas douter, participent à la lutte contre la pauvreté.

L'accent sera également mis sur l'organisation du secteur minier, notamment le secteur minier artisanal qui occupe environ 200.000 exploitants dans plus de 200 sites d'orpaillage, ceci pour accroître sa contribution à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

L'artisanat burkinabè est riche et diversifié. Il contribue pour près de 30% au PIB et emploie environ 960.000 artisans actifs. Les actions du Gouvernement dans ce secteur viseront à mieux encadrer et soutenir les artisans, renforcer la promotion de leurs produits et accroître la demande des produits artisanaux aux plans local et international - ceci permettra d'améliorer les revenus des artisans.

Le Gouvernement encouragera le regroupement et la formation des artisans afin de relever leur niveau de qualification professionnelle et donner un label valorisant à leurs productions. Par ailleurs, l'opérationnalisation de la Chambre Nationale des Métiers et de l'Artisanat créée en mai 2007 et de ses antennes régionales, la mise en place d'un Village Artisanal à Bobo-Dioulasso, des Villages Artisanaux dans les autres régions de même que des Centres Techniques d'Appui à l'Artisanat (CTAA) permettront d'apporter l'appui nécessaire aux artisans en vue du développement du secteur.

Sur le plan touristique, l'adoption d'un Plan Directeur de Développement permettra de professionnaliser davantage le secteur. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre de la

déconcentration des structures d'administration de la culture et du tourisme.

Notre objectif ici est de faire du Burkina Faso une destination d'un tourisme du cœur, celui que peut inspirer la promotion des valeurs intrinsèques du Sahel. Pour cela, nous exploiterons la notoriété des manifestations à fort potentiel touristique comme le FESPACO, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO). Cette vision basée sur l'écotourisme, l'agrotourisme et le tourisme culturel se reflétera bientôt dans de nouveaux produits que nous mettrons sur le marché.

Je le répète : l'Etat n'aura pas la prétention de tout faire. Mais là où il peut jouer un rôle d'incitateur, il ne manquera pas de le faire, en partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Ce sera le cas notamment en ce qui concerne la revalorisation de notre riche patrimoine culturel. Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du processus visant l'inscription de nos sites *tels que les gravures rupestres de Pobé Mengao et les ruines de Loropéni* sur la liste du patrimoine culturel de l'humanité.

Nous travaillerons également à relancer le 7^{ème} art, qui est actuellement confronté à une crise organisationnelle, financière et technologique. Pour redonner au cinéma Burkinabè son lustre d'antan, un Centre National de la Cinématographie sera créé et des mécanismes mis en place pour la réhabilitation et le bon fonctionnement de nos salles de cinéma. Par ailleurs, des efforts seront consentis pour améliorer la protection des œuvres et renforcer l'organisation des métiers artistiques et culturels.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Toutes ces initiatives dans des domaines aussi divers que le secteur minier, l'artisanat, tourisme ou la culture, ont parfois un caractère essentiellement institutionnel et ne sauraient constituer des conditions suffisantes pour la résorption du chômage. Car nous le savons tous, la création d'emplois durables est surtout du domaine du secteur privé. Mais l'Etat doit jouer son rôle de catalyseur des initiatives et je peux vous promettre que les hautes instructions du Président du Faso sont claires à ce sujet : le Gouvernement assumera sa part de responsabilité !

Cette prise de responsabilité se traduira par un objectif clair : la création des conditions d'un accroissement continu de la productivité au Burkina Faso. Ceci implique notamment l'amélioration de la compétitivité interne et externe de l'économie, et le dégageant des obstacles divers qui assombrissent le climat des affaires.

A court terme, notre stratégie est centrée sur des mesures de réduction des coûts des facteurs et l'assainissement de l'environnement dans lequel opère le secteur privé. A long terme, notre action ambitionnera d'insuffler le besoin d'innovation et de créativité dans l'activité quotidienne de tous les agents économiques.

Pour stimuler l'initiative privée nationale et attirer les investissements directs étrangers dont l'économie a besoin, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues des rencontres Gouvernement /secteur privé et celles contenues dans le rapport *Doing Business*, tout en poursuivant la mise en œuvre du programme *Doing Business Better in Burkina Faso*. C'est le lieu pour moi, d'appeler les burkinabè

à être fiers du classement fait dans le rapport « Doing Business 2008 », du Burkina Faso, parmi les 20 pays au monde et les 05 pays en Afrique ayant fait le plus de réformes en matière d'amélioration du climat des affaires au cours de cette année.

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso offre désormais un soutien à l'initiative privée, à travers le développement des activités de formation et d'appui conseil aux opérateurs économiques, la réduction des délais et l'allégement des formalités de création d'entreprise. Elle contribue fortement à l'amélioration de l'environnement des affaires à travers le Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) dont l'objectif ultime est de ramener les délais réglementaires de création d'entreprise de 7 jours à 3 jours ouvrables, au maximum. L'extension des activités du CEFORE sur l'ensemble du territoire national permettra d'ailleurs de renforcer l'offre de services d'appui au secteur privé. La mise en place du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou intervenue en 2006 s'inscrit naturellement dans la même optique. Il en est de même pour la création future d'un centre de facilitation des actes de construire de même que la mise en place de Guichets centralisant les procédures d'attribution et de transfert des droits fonciers.

Des réformes structurelles seront adoptées pour libéraliser les marchés et parachever le programme de privatisation dans des secteurs non stratégiques de la vie économique, ceux où l'initiative privée est disposée à prendre le relais de l'action publique, ceci de façon que les ressources limitées de l'État soient affectées en priorité aux domaines et régions où le marché est défaillant.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'initiative privée ne se concrétise que lorsqu'elle est soutenue par un système bancaire et financier qui prend des risques et assure l'intermédiation entre ceux qui ont des ressources à placer, et ceux qui ont des idées de projets. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faciliter l'accès au financement des opérateurs économiques.

Il veillera également à l'application de la stratégie nationale de microfinance, qui doit permettre l'émergence d'un système financier adapté aux conditions monétaires et non monétaires des producteurs ruraux les plus touchés par la faiblesse des niveaux d'épargne et la précarité. Ceci impliquera entre autres :

- la facilitation des procédures de lancements de nouveaux produits d'épargne et de crédit et la création de mécanismes alternatifs de financement des entreprises comme le capital risque ou les prêts sur l'honneur ;
- une réflexion approfondie sur l'adéquation entre les ressources des banques, généralement à court terme, et les besoins des entrepreneurs, souvent à moyen ou long terme ;
- l'examen des conditions d'une plus grande déconcentration et d'une meilleure spécialisation des institutions financières -ceci dans le strict respect du cadre légal et réglementaire- pour leur permettre une action de proximité ; à cet égard, la création d'une banque des PME est envisagée ;

- l'examen des possibilités d'alléger les conditions d'accès au marché financier régional ;
- le renforcement des capacités des structures nationales de conseil -cas notamment de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIM) ;
- le renforcement et le réaménagement des structures de financement existantes, notamment le Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- le lancement de programmes de soutien à l'initiative privée féminine dans les filières animales, ainsi que les unités de production, de transformation et d'infrastructures marchandes destinés à procurer plus de revenus et d'emplois aux femmes. Ceci permettrait de porter le taux de l'entreprenariat féminin formel qui est actuellement de 18 % à 36 % d'ici cinq ans.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Une dimension essentielle dans notre stratégie de baisse des coûts des facteurs est le développement des infrastructures, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, et des télécommunications.

L'objectif de modernisation de nos infrastructures de transports est d'autant plus important que l'enclavement du Burkina Faso constitue à la fois une contrainte et une opportunité. Contrainte dans la mesure où nos exportations doivent transiter par des pays voisins, ce qui pose des

problèmes de dépendance et de renchérissement automatique de nos coûts de production. Opportunité également car du fait même de sa situation géographique, nous pouvons positionner notre pays comme un carrefour d'échanges commerciaux. Avec une politique d'investissements stratégiques dans des infrastructures aéroportuaires, routières, ferroviaires et de stockage, Ouagadougou pourrait devenir rapidement le grand *hub* de toute l'Afrique de l'Ouest.

Notre stratégie consiste donc à :

- mettre en œuvre le deuxième Programme Sectoriel des Transports (PST2) et la Stratégie Nationale de Transport Rural (SNTR). Ceci permettra d'améliorer l'ensemble du réseau routier national et favorisera l'accessibilité des zones enclavées, notamment les chefs-lieux de départements récemment créés, et la réalisation des objectifs de sécurité sanitaire et alimentaire ;
- poursuivre l'entretien courant sur tout le réseau routier ainsi que l'entretien périodique et la réhabilitation de 6.113 km de routes en terre ;
- continuer le bitumage des axes routiers, l'entretien périodique et le renforcement des routes déjà bitumées ;
- mobiliser les financements auprès du Gouvernement Américain à travers le Millennium Challenge Account en vue du démarrage du bitumage des routes Koudougou-Dédougou, Kongoussi-Djibo-frontière du Mali, Dédougou-Nouna-frontière du Mali, Tougan-Ouahigouya, Kantchari-Diapaga-Tansarga-frontière du

Bénin, Koudougou-Réo-Tougan, Ouessa-Léo et Ouahigouya-Thiou-frontière du Mali ;

- achever la construction de la gare routière et du port sec de Bobo Dioulasso.

S'agissant des problèmes de mobilité dans nos centres urbains et principalement dans la ville de Ouagadougou, le parc d'autobus de la SOTRACO connaîtra un accroissement substantiel en passant de 50 à 150 d'ici à 2008. Dans les zones rurales, notre action se concentrera sur le développement des Moyens Intermédiaires de Transport

En matière de transport maritime, de transit et de la facilitation, la diversification des voies de desserte est une nécessité. Des études ont été entreprises pour examiner la faisabilité du transit des marchandises par le port de Dakar où nous venons de conclure un accord avec le Gouvernement Sénégalais pour l'octroi d'un terrain de plus de 6 000 m². Pour réduire les coûts et mieux maîtriser la chaîne de transport, notre action portera en particulier sur les conditions du passage portuaire des marchandises et sur les négociations avec les compagnies maritimes desservant les ports de transit du Burkina.

Quant au transport ferroviaire, l'activité d'exploitation est devenue quasiment normale. Cette situation s'améliorera encore avec la résolution de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement travaillera à densifier la desserte du territoire national par rail, ceci grâce à des projets ambitieux. Dans le cadre de l'intégration régionale aux niveaux de la CEDEAO et de l'UEMOA, des études de faisabilité d'interconnexions ferroviaires entre notre pays et les pays voisins (le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo) seront réalisées sur 3065 km dont 1 187 km dans notre pays.

En ce qui concerne le transport aérien, les actions en cours concernent le réaménagement de l'aérogare passager de l'aéroport international de Ouagadougou. Au cours de l'année 2008, des investissements de 2,5 milliards de FCFA seront entrepris, notamment pour le réaménagement ainsi que l'acquisition et l'installation d'équipements.

À moyen terme, les efforts du Gouvernement porteront sur le projet de déplacement de l'aéroport international de Ouagadougou, projet qui permettra de résoudre les problèmes de sécurité, de capacité et de compétitivité de l'actuel aéroport. Il impliquera la mise en concession des activités commerciales de l'actuel aéroport. Les études y relatives seront bouclées cette année 2007 et une société d'économie mixte chargée d'assurer la promotion et la construction du nouvel aéroport et de la gestion des activités commerciales de l'actuel aéroport sera créée en 2008.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La vision énoncée par le Président du Faso ne pourrait se concrétiser sans un sursaut énergétique. C'est pourquoi l'objectif principal du Plan opérationnel de développement du secteur de l'énergie est de porter le taux d'électrification de 17,5% actuellement à 60% à l'horizon 2015. Nous savons que cet objectif est ambitieux, ce d'autant que certains facteurs déterminants comme l'évolution des cours du pétrole ou du taux de change du dollar, devise principale de nos recettes d'exportations, échappent à notre contrôle. Mais au Burkina Faso, même si nous n'avons pas de pétrole, nous avons des matières premières bien plus importantes encore : les hommes et les femmes, c'est-à-dire la matière grise, et la foi en notre capacité à maîtriser notre destin.

Le Gouvernement a donc adopté une stratégie volontariste centrée sur :

- des projets d'interconnexions avec le Ghana et le Nigeria ; D'ores et déjà, la réalisation de l'interconnexion électrique Bobo-Dioulasso – Ouagadougou, via la Côte d'Ivoire à partir de 2009, permettra de réduire à terme les coûts de l'énergie ;
- le raccordement des centres isolés au réseau national ; le renforcement des installations de production par la mise en place de puissances thermiques ; et
- la poursuite de la mobilisation des ressources pour la réalisation de certains barrages hydroélectriques tels ceux de Samendéni et de Ouessa II. Pour le cas particulier de Samendéni, dont le financement est en passe d'être bouclé ; sa réalisation effective apportera la réponse tant souhaitée aux attentes des acteurs économiques en terme de réduction des coûts de l'électricité ;
- face à la hausse continue du prix des produits pétroliers sur le marché mondial dont sont victimes les pays importateurs comme le Burkina Faso, il s'avère nécessaire d'intensifier les recherches et actions dans le domaine des énergies nouvelles. A cet effet, des dispositions ont été prises pour le lancement de projets pilotes de production de biocarburant à partir de produits locaux tels que la graine de coton, le *jatropha* et le sorgho sucré.

- parallèlement, le Gouvernement continuera de construire des installations de stockage pour renforcer la sécurité et la disponibilité des produits pétroliers, assurer une meilleure gestion des approvisionnements et améliorer le dispositif de régulation pour mieux maîtriser les prix à la pompe.

L'honnêteté intellectuelle et le respect que je vous dois, vous les représentants du peuple, m'obligent cependant à vous dire que des efforts et même des sacrifices seront nécessaires. Car si les prix du pétrole se maintiennent à leur niveau record de ces dernières semaines, notre pays devra traverser une période de transition où des sacrifices pourraient être demandés à chacun d'entre nous -notamment au niveau des prix à la pompe. Je vous promets bien évidemment que le Gouvernement fera tout ce qui sera en son pouvoir pour limiter toute érosion du pouvoir d'achat des populations. Avec les ministres concernés, je consulterai personnellement toutes les parties prenantes (producteurs, distributeurs, syndicats) pour trouver la solution optimale aux difficultés éventuelles qui se présenteraient devant nous.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

La question de l'énergie se pose avec plus d'acuité encore en milieu rural où les populations les plus démunies n'ont guère d'alternatives au bois de feu et n'ont pour seul recours que la brousse pour satisfaire leurs besoins en énergie. Je voudrais ici rendre hommage aux organisations communautaires et civiles qui nous aident quotidiennement à atteindre nos objectifs de reboisement et d'augmentation de la productivité des massifs forestiers.

Toutefois, tout comme l'arbre ne doit pas cacher la forêt, leurs actions qui se concentrent souvent sur des petites plantations ne doivent pas se substituer à une politique véritable de foresterie. Nous devons nous orienter vers la création, l'aménagement et l'exploitation de forêts individuelles et communautaires pour mettre fin à l'abandon des plantations sans entretien et à l'exploitation du bois sous forme de cueillette à travers la brousse. Bien évidemment aux côtés de ces initiatives, il s'avère nécessaire d'accroître la productivité des massifs forestiers en enrichissant et en aménageant nos boisements naturels encore existants.

Notre stratégie porte sur les actions suivantes :

- le Gouvernement procédera à la mutation du Programme « un département, une forêt » en un vaste programme d'aménagement et de reforestation nationale centré sur la mise en place, l'aménagement et la gestion communautaire d'au moins 350 forêts communales ;
- grâce à un système de réglementation négocié entre l'Etat et les collectivités territoriales, il sera progressivement mis fin au système actuel d'exploitation du bois de chauffe sous forme de cueillette à travers la brousse, en faveur d'une exploitation de ces forêts communales pour le ravitaillement des chefs-lieux des provinces en bois de chauffe et autres produits forestiers. Plus qu'une simple préoccupation écologique, une telle initiative aura aussi pour avantage, la viabilisation économique de nos jeunes communes rurales ;

- au-delà de la préservation de l'existant, des actions de reconstitution du couvert végétal seront entreprises à travers un vaste programme de promotion des filières forestières visant notamment la valorisation des fruitiers sauvages, de la gomme arabique et de *jatropha curcas* offrant des perspectives intéressantes pour la production du biocarburant ;
- pour viabiliser l'ensemble de ces initiatives, l'expérience de la gestion durable des ressources fauniques, à travers le système de concession des zones de chasse qui associe dans un partenariat tripartite, l'Etat, le secteur privé et les populations locales, sera exploitée en vue d'examiner la possibilité de concéder sous le contrôle de l'Etat et/ou des collectivités territoriales, la gestion et l'exploitation des ressources forestières au secteur privé.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,**

Dans le domaine l'environnement, il subsiste toujours chez nos populations d'importantes lacunes dans la compréhension des pressions qu'exercent les activités humaines sur les écosystèmes, dans l'évaluation de l'ensemble des services assurés par ces écosystèmes, en particulier l'impact de la mauvaise gestion des Ressources Naturelles sur l'économie et dans la quantification de ses incidences sur la santé et sur les divers dangers environnementaux.

Les objectifs principaux du Gouvernement seront de maîtriser la progression de notre consommation, améliorer la

gestion des déchets, informer et sensibiliser les populations et les agents économiques sur l'impact de leurs actions.

Notre stratégie consiste à :

- généraliser les études d'impact environnemental pour détecter, avant la mise en œuvre de nos actions de développement, toutes les incidences négatives que celles-ci peuvent avoir sur l'environnement ;
- promouvoir et rendre opérationnelles les cellules environnementales au sein des différents ministères en vue de les aider à mieux percevoir et prendre en compte les enjeux environnementaux de leurs missions et actions de développement ;
- doter les municipalités de moyens techniques et stratégiques à même de les aider à mieux assumer leurs missions d'assainissement et de lutte contre les pollutions diverses.

Nous avons d'ores et déjà développé un ambitieux programme de développement des compétences nationales pour la gestion de l'environnement national en cours d'élaboration ainsi que la mise en œuvre du futur Plan d'Environnement pour le Développement Durable.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,**

Dans le domaine de la maîtrise de l'eau et de l'assainissement, les objectifs du Gouvernement tels que définis dans le programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 sont les suivants :

- en milieu rural, l'accès adéquat à l'eau potable à 4.000.000 de personnes ce qui fera passer le taux d'accès à l'eau potable de 61% actuellement à 80% en 2015 ; et l'assainissement adéquat à 6.000.000 de personnes afin de faire progresser le taux d'accès à l'assainissement de 10% actuellement à 54% en 2015 ;
- en milieu urbain, la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 1,8 millions de personnes dans les 56 centres qui seront gérés par l'ONEA à l'horizon 2015 ; la progression du taux d'accès à l'assainissement de 14% à 57% sur l'ensemble du périmètre ONEA, ce qui représentera un taux de 59% à Ouagadougou, 57% à Bobo-Dioulasso et 55% dans les autres centres ; et l'accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes.

Notre stratégie consiste à :

- mettre en œuvre le Programme de développement durable de l'agriculture irriguée dont le coût global est de 350 milliards de FCFA. Il prévoit d'ici à 2015 l'aménagement de 60.000 ha avec maîtrise totale d'eau, la construction de micro-barrages, et de grands barrages tels que ceux du Soum, d'Andékanda, de Pensa, de Liptougou, de Bovamé, de Bambakari, de Ouessa et du programme Samendéni dont le financement est bouclé et l'appel d'offres lancé ;
- étendre l'Opération «50 000 branchements» de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) initialement prévue pour la seule ville de Ouagadougou à l'ensemble de ses centres à travers le pays.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,**

Un autre axe important de l'action Gouvernementale dans le domaine des infrastructures concerne les télécommunications. Je ne saurais en souligner suffisamment l'importance dans cette époque qui est celle de l'extrême mobilité des facteurs de production. L'ouverture complète du secteur à la concurrence étant désormais chose faite, notre objectif est de créer un environnement transparent, attractif et sécurisant pour les investisseurs privés tout en garantissant une saine régulation du secteur, une disponibilité et une accessibilité de tous à des services de qualité et à coûts réduits.

Dans cette perspective, la Représentation Nationale sera saisie de projets de loi sur les réformes juridiques et institutionnelles visant à favoriser l'essor des transactions et des téléprocédures tout en veillant à la protection des droits des individus, des données personnelles et à la lutte contre la cybercriminalité.

Les promesses des nouvelles technologies de l'information (NTIC) sont d'ailleurs si alléchantes qu'elles constituent un enjeu décisif pour un pays comme le Burkina Faso. L'information est désormais une richesse stratégique, une des conditions de la compétitivité de l'économie. A Ouagadougou comme à Dori, à Banfora comme à Fada-Ngourma, à Ouahigouya comme à Tenkodogo, les NTIC pourraient rapidement devenir une source de progrès et d'accélération de la croissance et un formidable gisement d'emplois. Par ailleurs, les NTIC offrent des opportunités nouvelles en matière de gouvernance, de transparence, d'efficacité, de

qualité, d'accessibilité des services offerts aux citoyens et aux entreprises.

Nos objectifs en matière de NTIC sont consignés dans la cyber stratégie nationale adoptée en 2004. Ils sont de promouvoir un accès large à travers le pays, de favoriser l'usage des NTIC dans des politiques de développement, et d'organiser la convergence des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel.

Bien évidemment, notre stratégie se focalisera sur des actions relevant de l'action directe de l'Etat, et d'encourager les autres acteurs de la société (notamment le secteur privé) à jouer pleinement leur rôle. L'action du Gouvernement dans ce domaine portera sur :

- la poursuite des réformes juridiques et institutionnelles en cours ;
- la mobilisation des ressources publiques et privées pour un développement rapide de l'infrastructure de base, de télécommunication et d'accès à l'Internet sur tout le territoire et au-delà, sur le vaste marché intégré de l'espace CEDEAO ;
- le développement des services postaux adaptés aux besoins et à la qualité conformément aux obligations du service postal universel ;
- la création et le développement des services d'administration électronique, de commerce électronique, de téléenseignement, de télémédecine, et de contenus électroniques en langues nationales, adaptés aux besoins du monde rural.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,**

J'ai bien conscience que les promesses des dirigeants politiques suscitent souvent du scepticisme - sinon de la méfiance. Je peux vous promettre cependant que les engagements pris ce jour au nom du Président du Faso devant vous, les représentants élus de la nation, occuperont et préoccupent quotidiennement les membres du Gouvernement.

Pour vaincre le scepticisme et offrir à chaque citoyen les moyens de suivre leur mise en œuvre et d'évaluer nos résultats, j'entends renforcer les systèmes nationaux de monitoring et les cadres d'observation des progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement. La gestion opérationnelle de l'économie se traduira également par la mise en place et le renforcement d'outils et d'instruments modernes et efficaces de gestion. Ceci est d'autant plus important que la mise en œuvre effective des politiques publiques, et leurs ajustements en fonction de l'évolution des circonstances, nécessitent une production statistique abondante, fiable et régulière.

C'est pourquoi, le Gouvernement s'est doté en 2003 d'un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) qui vise l'instauration d'un mécanisme uniforme de gestion des données statistiques, assurant du coup une production des données fiables, complètes et coordonnées au niveau national.

Le renforcement de la capacité opérationnelle et d'analyse de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie se

poursuivra afin d'assurer la régularité de la production des comptes nationaux et l'exploitation optimale des données issues des différentes enquêtes nationales, notamment celles du Recensement général de la population et de l'habitat. Par ailleurs, la révision en cours du schéma directeur de la statistique permettra d'avoir une vision dynamique qui intègre les mutations récentes de notre environnement.

En outre, la réorganisation du dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des différents cadres de concertation sera poursuivie afin de les rendre plus efficaces.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Il est aujourd'hui un postulat que les politiques économiques ne débouchent sur des résultats concrets que si des réformes transversales dans des domaines importants comme l'organisation de l'Etat et de la fonction publique, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption sont effectuées courageusement et concurremment. C'est pourquoi, au risque d'abuser un peu de votre patience, je voudrais prendre quelques minutes supplémentaires pour vous présenter rapidement la vision du Gouvernement sur ces thèmes importants.

Grâce à ses traditions de dialogue participatif et démocratique, et au leadership du Président Blaise COMPAORE, le Burkina est parvenu ces dernières années à poser les jalons d'un Etat efficace et respecté. Malgré cela, nous devons reconnaître que le socle de la démocratie demeure fragile. Nous devons garantir à tous les citoyens de ce pays les perspectives d'une vie paisible dans une société solidaire, où règnent la justice sociale et le principe d'égalité

de chance. Ceci implique une plus grande cohésion sociale et le renforcement de l'autorité de l'Etat.

Sur le plan politique, les objectifs du Gouvernement sont de consolider les bases d'une démocratie républicaine et de renforcer l'efficacité de l'administration publique au service de tous les citoyens du Faso. Nous croyons que la promotion et la protection des droits civils et politiques, ainsi que celles des droits économiques et sociaux de tous les citoyens sont indispensables au succès de toute construction démocratique.

Notre stratégie consiste à :

- promouvoir le dialogue avec toutes les forces vives de la nation, ceci au-delà des opinions politiques supposées des uns et des autres ;
- instaurer une complicité républicaine entre les pouvoirs exécutifs et législatifs ;
- renforcer les institutions démocratiques du pays en les dotant des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- veiller au respect des lois et règlements, à la protection et au respect des droits humains ;
- assurer le maintien de la paix et de la sécurité publique. Par ailleurs, nous veillerons à la participation rationnelle de nos forces de sécurité et de défense à la lutte mondiale contre la criminalité transnationale et le terrorisme international ;

- combattre l'intolérance et le désordre par l'élaboration d'une stratégie de promotion d'une culture de tolérance et de paix matérialisant ainsi notre volonté commune de construire l'état nation et d'instaurer une citoyenneté responsable ;
- garantir la liberté de la presse, la diversité des opinions et le pluralisme des médias tant publics que privés. Nous poursuivrons l'effort global en direction de la presse publique et privée en adaptant le régime des aides publiques à la presse privée, en favorisant la création d'un service d'information du Gouvernement et d'un service de messagerie pour assurer la distribution des journaux sur l'ensemble du territoire ;
- promouvoir la solidarité nationale en rendant effective la charte de solidarité nationale visant à mettre en place des mécanismes d'entraide, de prévention et de gestion des catastrophes et des crises humanitaires.

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat, notre objectif est de créer de meilleures conditions de coordination du développement. Le Gouvernement entend donc renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux et impliquer davantage les communautés à la base dans l'identification et la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Notre stratégie est d'appuyer les efforts des collectivités en les accompagnant principalement dans le cadre de la déconcentration des services et du transfert des compétences.

La décentralisation a pris son rythme de croisière au Burkina Faso. Après une décennie d'expérimentation dans 49 communes urbaines depuis 1995, la loi du 21 décembre 2004

portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, a fait de la communalisation intégrale un axe majeur de la politique Gouvernementale en matière de démocratie participative. Les conseils régionaux et les conseils municipaux partagent désormais l'exercice du pouvoir local aux côtés du pouvoir central.

Ces avancées ne dissimulent cependant pas les progrès qui restent à faire. Malgré les nombreux acquis avec les communes urbaines, nous pensons que la pérennisation du processus de décentralisation ne sera assurée que si les collectivités locales sont véritablement aptes à accomplir les missions à elles assignées. C'est pourquoi nous devons renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales.

L'objectif du programme politique, « *le Progrès continu pour une Société d'espérance* » n'est donc pas simplement un transfert mécanique de compétences et de ressources au niveau local. Il vise surtout à renforcer la participation des citoyens au fonctionnement de la vie publique et de l'appareil d'Etat.

C'est pourquoi notre stratégie consiste à accompagner la décentralisation d'un véritable processus de déconcentration. Ainsi, les actions suivantes seront engagées :

- l'élaboration des plans sectoriels de déconcentration des ministères et la matérialisation des structures administratives régionales, ceci sur la base du Schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire ;

- le renforcement d'une culture de l'autorité de l'Etat et de l'unité de l'administration publique sur l'ensemble du territoire nationale ;
- la promotion de l'efficience dans la gestion des programmes, des compétences et des ressources objet de transfert aux administrations déconcentrées.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'amélioration de la gestion des finances publiques est et demeurera une priorité. Notre ambition ici est d'accroître l'efficience des dépenses publiques et le taux d'exécution physique et financière des différents projets et programmes de développement. En somme, il s'agit de promouvoir la culture des résultats et de l'intégrité.

Pour y parvenir,

- nous accélérerons la mise en œuvre du cadre des dépenses à moyen terme et les budgets programmes. Nous réexaminerons également le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires de soutien au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- en étroite collaboration avec nos partenaires techniques et financiers, nous ferons une réévaluation de la politique d'aide au développement, de sa finalité et de son efficacité, ceci afin de procéder à la simplification des procédures et à tout autre aménagement nécessaire ;

- à la lumière du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du programme présidentiel, le Gouvernement imprimera une discipline et une rigueur nouvelles à la réalisation des investissements pour honorer les engagements pris devant les populations.

S'agissant des marchés publics, des actions pour une plus grande transparence et une meilleure efficacité dans le processus de passation des marchés publics ont été entreprises. Il s'agit entre autres de la création de l'Autorité de régulation des marchés publics, de la mise en place d'un système intégré des marchés publics et d'une réglementation spécifique à la maîtrise d'ouvrage déléguée. Enfin, l'élaboration d'un document unique portant régime des sanctions en matière de marchés publics permettra d'adapter la réglementation pénale contre les infractions à la réglementation des marchés publics.

Nous devons reconnaître cependant qu'il y a encore de nombreuses failles dans le système, et qu'il faudrait renforcer les mesures déjà prises tout en poursuivant la promotion des valeurs de rigueur, de probité, de transparence, d'efficacité et d'imputabilité dans la gestion des deniers publics.

Le Gouvernement procédera à un état des lieux pour déceler les failles et les faiblesses du système en place, tant au niveau des procédures qu'au niveau des capacités des entreprises, et apportera les corrections nécessaires. Les recommandations issues des dernières assises des Chefs de projets et programmes de développement seront judicieusement exploitées et mises en œuvre.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Ces mesures illustrent notre souci primordial pour la question plus générale de la bonne gouvernance. Car vous le savez comme moi, toutes nos actions resteraient de simples gesticulations si les agents économiques de ce pays n'avaient le sentiment que nous sommes décidés à éradiquer la gangrène de la corruption des pratiques de certains de nos concitoyens.

Notre objectif ici est de mettre en place un système de gouvernance efficace et partagée, caractérisé par la responsabilisation citoyenne, la transparence, et une participation accrue aux affaires publiques et la sanction systématique des gestionnaires indéliçats, ceci grâce à une justice indépendante et la lutte contre la corruption.

Notre stratégie repose sur les actions suivantes :

- la poursuite de la réforme de la fonction publique en vue de l'émergence d'une administration responsable, intègre, performante, neutre, moderne et républicaine. Pour cela, l'Etat sera doté d'un cadre d'action transparent et prévisible, ne permettant pas l'interprétation discrétionnaire qui engendre parfois des pratiques d'acquisition de rentes ou de corruption. Les responsables publics qui sont dépositaires de la confiance de la nation auront donc l'obligation de rendre compte de leur gestion ;
- dans un contexte de rareté des ressources, la lutte contre la corruption est notre préoccupation permanente. Le Gouvernement s'engage à rationaliser

et à redynamiser les structures de contrôle existantes. Pour professionnaliser davantage leur action et les orienter vers des résultats concrets, nous sommes d'ailleurs en train de mettre en place une structure autonome qui sera organisée en corps, dotée de moyens conséquents et disposant d'un pouvoir de saisine ;

- le Gouvernement travaillera aussi à l'adoption du plan d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption et à son opérationnalisation, tout en veillant à une plus grande synergie d'actions entre les différents corps de contrôles et les autres partenaires que sont la société civile et le secteur privé ;
- le renforcement des effectifs et des moyens de la Cour des Comptes ;
- la création de pôles spécialisés au niveau des tribunaux de grande instance et la révision des textes nationaux conformément aux engagements internationaux ;
- le renforcement de la communication sur les questions de gouvernance et la publication des résultats des investigations ;
- la sanction des agents reconnus coupables de malversations et la création d'une structure de suivi de l'exécution des conclusions des différents corps de contrôle.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'existence d'un système judiciaire accessible, efficace et indépendant garantit pour tous, gouvernants et gouvernés, riches et pauvres, citadins et villageois, l'égalité devant la loi. C'est donc un socle capital de la démocratie. Aussi, l'action du Gouvernement dans ce domaine visera :

- l'approfondissement continu de la modernisation de la justice pour plus d'efficience ;
- le renforcement de l'accessibilité du citoyen au service public de la justice ;
- la valorisation des ressources humaines par la formation des personnels.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Un dernier volet de l'action Gouvernementale sur lequel j'aurais pu m'appesantir concerne notre politique des relations extérieures. Il s'agit ici d'un domaine réservé au Président du Faso. Je me limiterai donc à rappeler le principe qui inspire notre politique de coopération internationale, et qui servira de balise à la politique du Gouvernement : la recherche de la paix.

Notre pays a su agrandir le cercle de ses amis et conquérir la sympathie des partenaires à travers le monde. Cela a été le fait de notre diplomatie, de nos missions diplomatiques et consulaires auprès des pays frères et amis, à qui il convient de rendre hommage. Pour poursuivre cette mission tout en

renforçant le leadership du Burkina Faso dans ce vaste mouvement d'intégration régionale et de mondialisation, l'action du Gouvernement aura pour objectifs de :

- mener une diplomatie active et performante ;
- contribuer de façon plus active au maintien de la paix au niveau régional et international ;
- contribuer au renforcement de l'UEMOA et de la CEDEAO notamment par la contribution à la mise en œuvre de la vision 2020 de la CEDEAO faisant de notre sous région un espace sans frontière ;
- contribuer à la dynamisation des organisations interafricaines et internationales ;
- promouvoir le multilatéralisme à l'échelle des relations internationales.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

M'acheminant vers la fin de cette Déclaration de politique générale, je m'en voudrais de terminer sans vous confier l'attachement personnel que j'ai pour une catégorie de citoyens burkinabè, dont la contribution a été et sera toujours déterminante dans la vie de notre nation : je veux parler des quelques 7 millions de femmes de ce pays, ces « porteuses d'Afrique » comme le dit la poétesse burkinabè Angèle Bassolé.

Le Burkina Faso est connu dans le monde entier pour l'extraordinaire dynamisme de ses habitants, la richesse de

son patrimoine, et son désir de le valoriser. Les femmes représentent la colonne vertébrale de notre nation et il me plaît de saluer leur immense contribution à notre passé et à notre avenir.

La stratégie de Gouvernement en matière de promotion de la femme consistera à :

- améliorer le statut économique, social et juridique de la femme ;
- élargir son accès à l'éducation, à la formation et aux sphères de décision ;
- mettre en œuvre à terme une politique concertée de promotion de l'approche genre.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Au terme de cette déclaration, je voudrais vous redire que notre projet de Gouvernement entend réconcilier actions et convictions. Il appelle votre confiance et celle du peuple. Son succès requiert de changer les mentalités, vaincre les pessimismes, surmonter les blocages, briser les conservatismes qui nourrissent le fatalisme et la fracture sociale.

Nous serons sans doute confrontés à des situations difficiles, imprévues, dont l'appréciation et la résolution comporteront des risques et des incertitudes. Mais grâce à la conscience aigüe que nous avons tous de nos engagements, à la fidélité à nos objectifs, nous réussirons ensemble, le pacte du progrès continu pour une société d'espérance. Car notre destin nous

appartient si nous gardons confiance en nous-mêmes et si nous plaçons constamment l'intérêt de la nation au-dessus des égoïsmes et des sectarismes.

Je ne saurai véritablement terminer mon propos sans :

- exprimer aux victimes des dernières inondations toute la compassion du Gouvernement et remercier les burkinabè et l'ensemble des parties prenantes pour leur promptitude et leur générosité ;
- souhaiter une bonne rentrée scolaire et universitaire aux élèves, étudiants, personnel enseignant et administratif ;
- adresser à l'ensemble des partenaires techniques et financiers mes remerciements pour leur disponibilité, leur foi en la détermination des burkinabè à vaincre toute adversité pour la construction d'un Burkina de paix et d'hospitalité.

J'ai été plus long que je le souhaitais. Un proverbe bantou dit que lorsqu'on parle en public, il faut avoir pitié de ceux qui vous écoutent. Je sollicite par conséquent votre indulgence. Mais vous l'aurez compris, l'importance des enjeux et la gravité de l'instant m'y ont contraint.

Je vous remercie de votre patience et de votre engagement citoyen.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso.
